
Compte-rendu Réunion du 18 septembre 2003 Valence (26)

Présents : Jean-Paul ARMAND, Syndicat Intercommunal à la carte - Laëtitia BACOT, GRAIE - Céline BARILLET, CAL 07 (Centre d'amélioration du logement de l'Ardèche) - Xavier BLETTERIE, GRAND LYON - Lysanne BOUR, Agence de l'eau R.M.C. - Elodie BRELOT, GRAIE - Sandrine BRESSE, Syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée du Garon - Yvan CAILLOT, D.D.A.F. 42 - Jérôme CANOT, SIVAP - Thomas CORSET, D.D.A.F. 69 - Bertrand DEGUEURCE, Argile - Alexandra DUMOULIN, S.I.A. du pays d'Albon - Dominique FLEURENT, SED Haute Savoie - Pierre FRANCILLARD, SED Haute Savoie - Benoît GHIRARDI, Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse - Fabrice GOUEDO, D.D.A.S.S. 07 - Nathalie GRAIMON, GRAND LYON - Laure HAILLET DE LONGPRE, Communauté de commune du pays de Romans - Lucienne JOURNET, C. C. du Pays de Gex - Isabelle LART, Conseil Général de la Drôme - Sylvain LOUVETON, Conseil Général de la Savoie - Ludovic MALARTRE, Syndicat Intercommunal à la carte - Thomas MARION, Conseil Général de Haute Savoie - Philippe MEGEVAND, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Armelle MERCUROL, D.D.A.S.S. 07 - Emilie MORANGE, Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse - André OUSTRIC, CERTU - Luc PATOIS, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Ronan PHILIPPE, Conseil Général de la Loire - Catherine ROBIN, D.D.A.S.S. 07 - Julien RONZIER, Communauté de Communes de Forez en Lyonnais - Caroline ROUSSIGNOL, Communauté de Communes du Pays de St Bonnet le Château - Karine SAMMIER, SMDEA de l'Isère - Hervé SINTUREL, Conseil Général de l'Ardèche - Michel TINET, CALD 26 - Annie VOLLE, Agence de l'Eau R.M.C. - Hélène WATT, SIVU de l'AY

PROGRAMME

- INFORMATIONS DIVERSES
- DISCUSSION / ECHANGES sur le thème : Réhabilitation et mise en place des partenariats
 - Présentation de la démarche de réhabilitation et le partenariat mis en œuvre sur le département de la Drôme par Michel TINET du CALD 26
 - Présentation du partenariat CALD - bureau d'études par Bertrand DEGUEURCE, bureau d'études ARGILE (26)
 - Présentation de l'expérience du CAL de l'Ardèche par Céline BARILLET (07)
- DISCUSSION / ECHANGES : Le contrôle de réalisation
 - Présentation du document "Contrôle de réalisation" réalisé par le groupe assainissement non collectif en Savoie, par Sylvain LOUVETON, du Conseil Général de Savoie (73)

Elodie BRELOT accueille les participants à cette septième réunion du réseau Assainissement Non Collectif, et remercie le CALD 26 pour son accueil.

1. Informations diverses

Tour de table

Ain (01) – Communauté de Communes du Pays de Gex : Lucienne JOURNET rappelle que la communauté de communes vient de prendre la compétence assainissement non collectif ; l'ensemble des communes n'ont pas encore transféré leur compétence. Lucienne JOURNET a donc en charge de mettre en place le SPANC (1136 installations).

Ardèche (07) : le Conseil Général de l'Ardèche anime une cellule d'assistance technique à la mise en place des SPANC (Hervé SINTUREL).

Drôme (26) – Conseil Général de la Drôme : Isabelle LART rappelle qu'un groupe de travail assainissement non collectif est animé par le Conseil général. Il regroupe actuellement une douzaine de personnes se réunissant régulièrement. Alexandra DUMOULIN, S.I.A. du pays d'Albon, précise que son syndicat devrait mettre en place la redevance assainissement non collectif en 2004 et donc constituer le SPANC.

Loire (42) - Conseil général de la Loire : Ronan PHILIPPE indique que le Conseil Général tente actuellement de relancer le groupe de travail assainissement non collectif constitué début 2002 ; une prochaine réunion est prévu en octobre 2003.

- DDAF 42 : Yvan CAILLOT informe le groupe que la DDAF 42 offre un appui aux collectivités afin de les aider dans la délégation de service.

Rhône (69) – Communauté Urbain de Lyon: Xavier BLETTERIE indique que la communauté urbaine de Lyon est actuellement en consultation pour acquérir un logiciel de gestion de l'assainissement non collectif et lance parallèlement une consultation pour la réhabilitation.

L'agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse – dans le cadre de la restructuration de l'agence, Annie VOLLE part à la délégation de Montpellier ; Lysanne BOUR la remplace en ce qui concerne l'assainissement non collectif.

Arrêt du Conseil d'Etat du 23 mai 2003

André OUSTRIC informe le réseau qu'un arrêt en lien avec le thème de la réhabilitation a été prononcé par le conseil d'Etat le 23 mai 2003.

Cet arrêt est joint au présent compte rendu.

Résumé: un habitant conteste la décision de la Communauté de Communes Artois-Lys d'étendre sa compétence ANC à la réhabilitation.

Le conseil d'Etat a décidé que cette prise de compétence était possible sous 2 conditions :

- 1. si l'intérêt public le justifie*
- 2. si la liberté de commerce et d'industrie est respectée*

HAUTE SAVOIE : question à l'Assemblée Nationale

Luc PATOIS nous informe que Claude BIRRAUX, député de Haute Savoie, a déposé une question à l'assemblée nationale, sur la responsabilité et les compétences des préfets en matière d'assainissement non collectif, question également transmise par Léon VACHET, député des Bouches-du-Rhône.

La réponse faite par l'Assemblée Nationale est jointe au présent compte-rendu.

Bilan du séminaire d'échanges régional sur l'assainissement non collectif –24 juin 2003

Elodie BRELOT fait un rapide bilan de la journée du 24 juin.

Ce séminaire a rassemblé 137 participants. Elle regrette que le réseau ait été peu représenté au cours de cette manifestation.

Les élus étaient également peu représentés (9 participants), probablement du fait d'un message très orienté vers les techniciens, ce qui est a posteriori assez regrettable.

Grâce à la synthèse des fiches d'évaluations remises par les participants, plusieurs remarques, commentaires et perspectives ont pu être notées:

Concernant le contenu du séminaire:

Les appréciations mettent en avant la qualité des intervenants et des personnes ressources ; cependant plusieurs participants auraient souhaité que le temps accordé aux débats et aux discussions soit plus important.

Quelques Informations complémentaires souhaitées sur ce thème ont été formulées:

- Une forte demande en retours d'expériences, avec présentation des difficultés rencontrées et de leurs solutions envisagées.
- Un besoin d'informations complémentaires sur les aspects financiers et sur la redevance.
- Pour beaucoup, les participants souhaiteraient disposer du "SPANC clé en main", ou au moins d'un organigramme d'aide à la décision, précisant l'ensemble des critères à prendre en compte pour la constitution du SPANC.
- De nombreuses interrogations portent sur le profil du chargé de mission (formation, compétences, expérience, ...).

Perspectives:

La première perspective est la mise en ligne et l'alimentation du site internet dédié à l'échange d'expériences sur les SPANC, ce qui devrait être fait rapidement.

La deuxième perspective est le rôle de relais du Graie pour favoriser l'information - voire la formation - des acteurs concernés. Par exemple : relais vers des organismes de formation ; relais vers les départements avec des journées clé-en-main départementales ; rebondir sur un séminaire régional dans 18 mois, pour toucher notamment les élus non encore engagés.

La troisième perspective est l'activité du réseau régional sur la mise en place des SPANC. Celui-ci se limite depuis janvier 2002 à de l'échange d'expériences. Ses membres sont probablement aujourd'hui assez engagés pour formaliser certaines recommandations ou principes pour la mise en application de la politique assainissement non collectif. Il semble que l'échelle départementale soit la plus pertinente pour l'élaboration de document-types et l'homogénéisation des pratiques. Des outils complémentaires pourraient être apportés par le réseau. Par exemple :

- compléter et faire des analyses ciblées de l'enquête nationale sur la mise en place des SPANC ;
- proposer un guide pour la mise en place des partenariats autour du SPANC ;
- réfléchir à un canevas d'aide à la décision pour la mise en place des SPANC ;
- définir le profil type du chargé de mission assainissement non collectif, la liste des tâches et l'évolution dans le temps.

Ces propositions, n'appelant pas de réactions à chaud, seront rediscutées lors de la prochaine réunion.

Site Internet ANC

Pierre FRANCILLARD souligne que suite à l'état des lieux de la mise en place des SPANC en France réalisé par Sophie RAILLON, la SED Haute Savoie lui a proposé un contrat de deux mois afin de compléter l'état des lieux en réalisant une base de données de l'assainissement non collectif.

Elodie BRELOT rappelle aux personnes présentes que cet état des lieux est disponible sur le site Internet ANC.

Il faut maintenant faire vivre la base de données ainsi constituée en incitant les acteurs de l'assainissement non collectif à renseigner le questionnaire et mettre à jour les données par l'intermédiaire du site.

Les membres du réseau sont invités à mettre en ligne les documents qu'ils ont établis et à communiquer sur l'existence de ce site.

Elodie BRELOT propose également que chaque réunion du réseau soit l'occasion de faire un point sur les questions présentes sur le site et de tenter d'y répondre.

2. Opérations de réhabilitations et partenariats

Expérience du CALD 26

Michel TINET présente rapidement la démarche de réhabilitation et de partenariat mise en œuvre sur le département de la Drôme.

HISTORIQUE:

En 2000, l'Agence de l'eau RMC a sollicité 4 associations (CAL-PACT / Habitat & Développement) sur 4 départements différents (07, 26, 38, 74) afin d'expérimenter le soutien d'actions de réhabilitation auprès des particuliers.

Dans la Drôme, l'association retenue est le CALD. Il a signé en juin 2000 une convention avec l'agence le désignant comme "Organisme Agréé" pour :

- négoier des actions particulières avec des communes ou groupements de communes intéressés par l'assainissement individuel.
- sensibiliser et contractualiser avec les particuliers, en vue de réaliser des travaux de réhabilitation.
- mettre en place – au nom de l'Agence – les crédits affectés à ces opérations individuelles.

Après cette phase test, début 2003 l'agence de l'eau a décidé de généraliser la démarche. Une convention pluriannuelle (février 2003 - 2006) pour Rhône-Alpes a été signée entre les CAL-PACT / Habitat & Développement et l'agence de l'eau RMC.

Ces organismes deviennent donc "organismes relais".

DEMARCHE:

Le CALD a calqué sa démarche concernant la réhabilitation sur celle qu'il avait mis en place pour les O.P.A.H "Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat"

Une méthodologie type à adapter à chaque secteur a été mise en place :

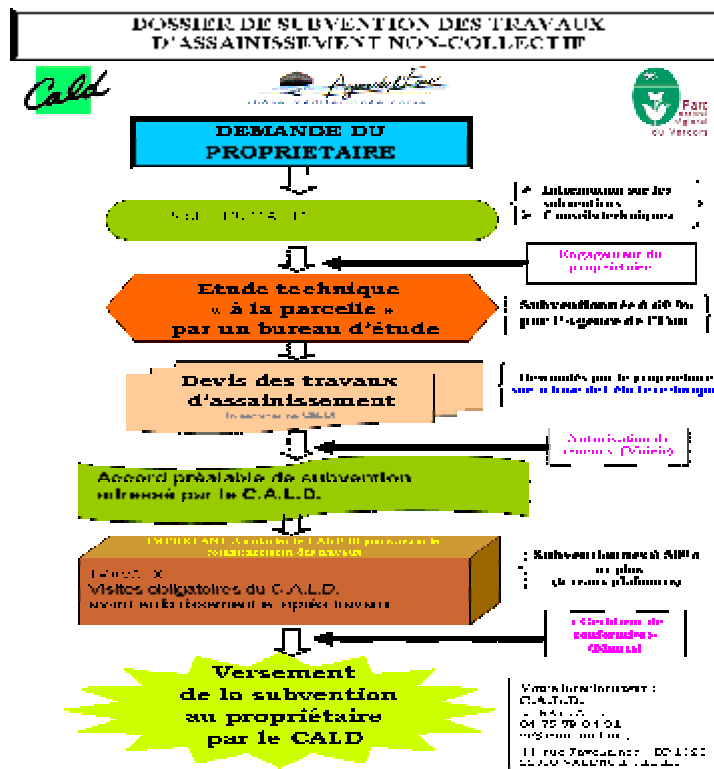


Fig. 1: Organigramme du dossier de demande de subvention établi par le CALD

OPERATIONS:

Actuellement, 290 opérations sont en cours ou réalisées sur le département de la Drôme :

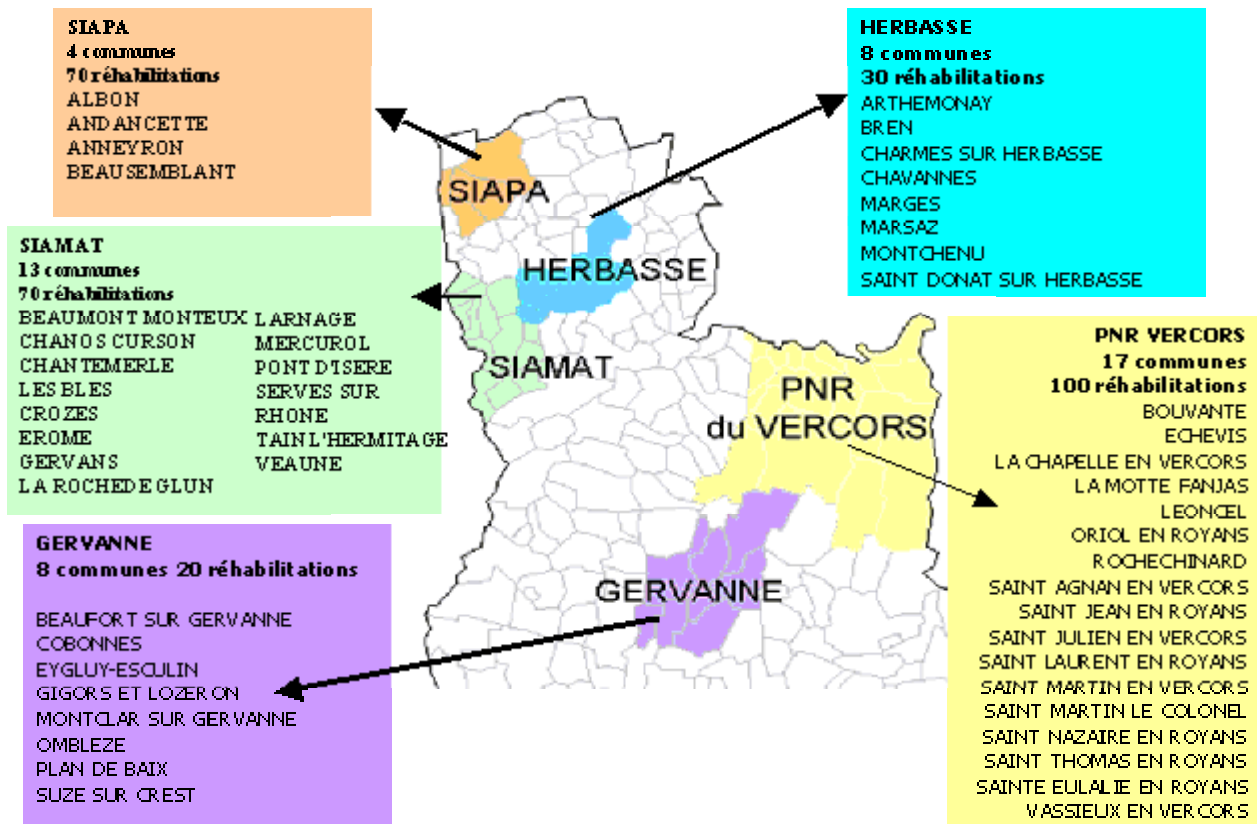


Fig.2: Opérations de réhabilitation de l'assainissement autonome sur le département de la Drôme

Présentation de l'expérience du CAL de l'Ardèche

Céline BARILLET fait une présentation de l'expérience du CAL 07.

QUELQUES CHIFFRES:

- 200 accords de réhabilitation /an
- en moyenne 20 réhabilitations (travaux) sur une commune par an
- 600 études réalisées

CARACTERISTIQUES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LE DEPARTEMENT:

- la compétence assainissement non collectif est principalement prise par les communes (très peu d'intercommunalité)
- peu de spanc en relation directe avec les élus

DEMARCHE:

Céline BARILLET souligne que, dans un premier temps, les communes sensibilisées ont été les communes engagées dans un schéma d'assainissement.

La démarche mise en œuvre consiste :

1. Information des élus sur le thème de l'assainissement non collectif et de la réhabilitation
2. Identification des points noirs
3. Réunion publique
4. Inscription des personnes volontaires pour la réhabilitation auprès de la mairie
5. Pré-enquête du CAL, puis envoi des résultats au particulier
6. Demande de subvention étude
7. Etude à la parcelle avec demande de subvention - Etudes sous maîtrise d'ouvrage publique (faire appel à un bureau d'études unique pour toutes les études est recommandé)
8. Réunion de rendu d'étude
9. Demande de subvention travaux
10. Délais de 3 mois pour engager les travaux (faire appel à un prestataire unique par communes est recommandé)
11. Contrôle de chantier par le CAL pour chaque dossier

Présentation du partenariat CAL 07 ou 26 - bureau d'études)

Bertrand DEGUEURCE fait un rapide bilan du partenariat Bureau d'étude – Organisme relais.

Grâce à son expérience dans les deux départements, Bertrand DEGUEURCE indique que ce partenariat :

- A permis d'établir des outils communs (rédaction du cahier des charges des études en concertation entre CAL et BE)
- Implique une obligation de résultat
- Fournit une méthodologie
- Permet de mieux informer les particuliers

Globalement ce partenariat permet donc une meilleure compréhension des positions des différents acteurs de la réhabilitation

3. Le contrôle de réalisation

Présentation du document "Contrôle de réalisation"

Sylvain LOUVETON rappelle au groupe que le groupe de travail assainissement non collectif en Savoie, créé en 2000, a pour objectif :

- d'établir une coopération inter-services,
- de créer un partenariat et de mettre en place des procédures et des outils nécessaires au contrôle technique de l'assainissement.

L'un des premiers outils établi par le groupe de travail est le document "contrôle technique de l'assainissement non collectif", présenté au cours de la troisième réunion du réseaux ASNC le 28 juin 2002.

Sylvain LOUVETON présente aujourd'hui le dossier technique établi par le groupe sur le thème du "Contrôle de réalisation".

Ce document contient 4 documents techniques :

- Document 2.1 – DOSSIER TECHNIQUE DE REALISATION des ouvrages. (à l'usage des pétitionnaires)
- Document 2.2 – PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE de bonne exécution des ouvrages. (à l'usage des techniciens des services)
- Document 2.3 – Rapport de visite « CONTROLE DE BONNE EXECUTION » (à l'usage des pétitionnaires)
- Document 2.4 – Modèle de carnet à souche « PV VISITE DE TERRAIN » (à l'usage des techniciens des services)

L'ensemble des documents présentés est téléchargeable sur la forme d'un fichier pdf unique sur le site du GRAIE (<http://www.graie.org> : Page actualité, lien réseau régional sur l'assainissement non collectif, document "La mise en oeuvre du contrôle technique de l'assainissement non collectif" (document pdf - 863 Ko))

Pour conclure, Sylvain LOUVETON souligne que ce document est déjà utilisé par 10 collectivités.

4. Perspectives

La prochaine réunion du réseau fixée au jeudi 15 janvier 2004.

Ordre du jour :

- Présentation des résultats de l'enquête nationale sur la mise en place des SPANC, réalisée par la SED Haute-Savoie
- Discussion sur les moyens à mettre en oeuvre pour faire vivre cette base de données

Les membres du réseau sont invités à faire parvenir au GRAIE par email, courrier ou fax, tout document en lien avec ces thèmes, ainsi que la liste des questions qu'ils souhaitent voir aborder au cours de la réunion. Les documents rassemblés seront remis aux participants lors de la réunion.

Prochaine réunion : **Jeudi 15 janvier 2004**
(le lieu exact de la réunion vous sera précisé avec le programme de la réunion).

Récapitulatif des pièces jointes :

- [arretconseilETAT_23mai03.doc](#): Arrêt du Conseil d'Etat - 23 mai 2003
- [questassnationale.doc](#): Question de Claude BIRRAUX, député de HAUTE SAVOIE, à l'Assemblée Nationale et réponse
- Pour information:
[SRaillonCVLT.doc](#): le CV de Sophie Raillon qui après avoir effectuée l'enquête sur la mise en place des SPANC au niveau national au sein de la SEDHS est actuellement à la recherche d'un emploi.